



Rapport du juge en chef

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton Raceway				
Date	18 juin 2025	Heure de départ	18 h 00		
Conditions météorologiques	Dégagé Humidité (Temp. : 28 °C)	Vent	7 km/h Est		
État de la piste	Rapide (Variante 0 s.)				
Nombre de courses	10	Courses de qualification	S/O	Nombre total d'inscriptions	78
Paris mutuels	\$ 95,629				
Vétérinaire contacté	Oui	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge en chef sortant

Juge en chef Fred Brethour	Juge associé Sharla Coles	Juge associé Katelynn Rourke
Vétérinaires officiels Dre M. Rocheleau		

Rapport sur les courses de la journée

(Accidents, réclamations, amendes ou suspensions, objections ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

Il y a eu cinq retraits liés aux conditions météorologiques ce soir en raison de l'humidité.

Jacques Beaudoin a été autorisé à se retirer d'une course.

Courses :

Course 1 – Le #1, "Tamara Hanover", a été inscrit sur la liste des juges pour les tests de Coggins parce que le sien était expiré.

Course 2 – Un avertissement officiel a été inscrit sur le permis de William Roy pour avoir fait une action de poignet au-delà de ce qui est acceptable.

Course 3 – Rien à signaler.

Course 4 – Le #3, “Silver Porsche”, (S. Pouliot), arrivé en 4^e position, s’est rendu à l’intérieur du pylône en entrant dans la voie de dépassement, mais n’a obtenu aucun avantage par rapport aux autres chevaux en le faisant.

Course 5 – Rien à signaler.

Course 6 – Rien à signaler.

Course 7 – Examen du bris d’allure survenu au #2, “Hatikvah”, (S. Pouliot), arrivé en 5^e, dans le dernier droit et à la ligne d’arrivée.

Course 8 – **Enquête**

Le #1, “Raising Rusty”, (S. Pouliot), arrivé en 4^e position, a fait des bris d’allure avant et après le départ et a respecté toutes les règles sur les bris d’allure de la CAJO.

Aucun placement n’est requis.

Lien pour la vidéo d’enquête – <https://youtu.be/vVrOjUTtn0>

Course 9 – Rien à signaler.

Course 10 – Rien à signaler.

Réclamations :

Course 1

“Tamara Hanover” (1), pour \$ 15,750, entraîneur Sylvain Cote, propriétaires Sylvain Cote et Michel Lagace.

Course 7

“Crossfit” (2), pour \$ 12,000, entraîneur Victor Puddy, propriétaires Gordon McDonald et Christopher Boland.

“Trix And Stones” (1), pour \$ 12,000, entraîneur Victor Puddy, propriétaires Limco inc., Gordon McDonald et Christopher Boland.